



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- Que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire à huis clos par vidéoconférence, le 31 janvier 2022 à 19 h.
- Les sujets suivants y seront traités :

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Séance à huis clos
4. Modalité de publication du contenu de cette séance
5. Trésorerie
 - 5.1 Taux de taxe
 - 5.2 Signataire du compte courant à la Caisse Desjardins
 - 5.3 Signature du contrat de travail du directeur général
6. Règlements
 - 6.1 Adoption du règlement
 - 6.1.1 Règlement #21-807 Tarifications des services d'aqueduc et d'égout
 - 6.1.2 Règlement #21-808 Tarifications des déchets
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 28 janvier 2022

Avis numéro : 2022-08

Martin Leith
Secrétaire-trésorier

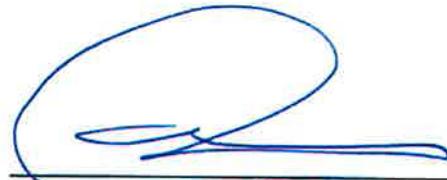
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175 avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

Le 28 janvier 2022, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 28 janvier 2022.



Martin Leith
Greffier trésorier et directeur général
adjoint